



Bèlignoux

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021 A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2021 ;
2. Convention de mise en commun des polices municipales ;
3. Approbation des rapports annuels 2020 sur les services publics :
 - Prévention et gestion des déchets ;
 - Prix et qualité du service public d'eau potable ;
 - Prix et qualité du service public d'assainissement collectif ;
 - Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif ;
4. Création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
5. Avis sur la vente de patrimoine sis 3, lotissement de Cruisseau, par le bailleur social la SEMCODA ;
6. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain ;
7. Création d'un poste au sein des services administratifs dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) ;
8. Modification du forfait annuel pour l'achat d'espace publicitaire dans le bulletin municipal ;
9. Écho des commissions ;
10. Questions diverses.

Présents : MM. et M^{mes} Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Sylvie MARQUES, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, Béatrice BREVET, Eric RACCURT, David VANNIER, Carine BARDOU, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise GACHON (a donné pouvoir à Philippe REMOND), LA Duy Giang (a donné pouvoir à Jean-Gérard MAURICE), Chloé BRANCHEY (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI),

Absents excusés : Léa TERRIER,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Sylvie MARQUES est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

Monsieur le Maire propose l'adjonction d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative au budget général de la commune.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 8 novembre 2021.

2) CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU PERSONNEL DES POLICES MUNICIPALES DES COMMUNES MEMBRES DE LA 3CM

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil,

PREND CONNAISSANCE qu'aujourd'hui, plus qu'hier les phénomènes d'insécurité et de délinquance se renforcent et ces problématiques dépassent les frontières communales et s'étendent au bassin de vie, tant urbain que rural, constitué par les communes membres de la 3CM.

EST INFORMÉ qu'à cet effet, et afin de mieux assurer un ordre public sur le territoire de la 3CM et remédier aux difficultés financières que connaissent les communes de petite taille, la 3CM en 2020 a œuvré pour la mise en commun du personnel des services des polices municipales. Les modalités de cette action ont été fixées au sein d'une convention signée par l'ensemble des partenaires.

EST INFORMÉ que lors de sa séance, du 19 octobre 2020, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention. Cette dernière étant arrivée à terme, il convient de renouveler cette action par la signature d'une nouvelle convention qui sera active pour une durée d'un an. Les modalités de mise en commun sont régies au sein de la convention.

ENTEND Monsieur le Maire apporter quelques éléments quant au fonctionnement des services des polices municipales sur les différentes communes du territoire de la 3CM.

DÉCIDE à vingt voix pour et une contre,

D'APPROUVER la convention de mise en commun du personnel des polices municipales des communes membres de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention intervenir pour cette mise à disposition.

3) APPROBATION DES RAPPORTS 2020 DES SERVICES PUBLICS : DECHETS – EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT

Rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets

Le conseil,

PREND CONNAISSANCE que conformément à l'article L 224-17-1 du Code Général des collectivités territoriales, issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel a soumis à l'assemblée délibérante, lors de sa séance en date du 9 septembre 2021, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets, au titre de l'année 2020.

EST INFORMÉ que ce rapport a été approuvé à l'unanimité et doit être :

- communiqué à l'ensemble des communes pour présentation à leur conseil municipal ;
- tenu à disposition du public.

Ce rapport annuel décrit les moyens matériels et humains ainsi que les modalités d'exploitation en place concernant la collecte des ordures ménagères, le tri sélectif et la déchèterie.

Le fait marquant de l'année 2020 reste la crise sanitaire avec une longue période de confinement, malgré ce phénomène la continuité du service a été assurée pour les ordures ménagères et le tri. En effet, le service déchets a été considéré comme un service essentiel.

Concernant le service de déchèterie communautaire dès sa réouverture il a été constaté un flux important de véhicules et notamment le samedi provoquant une file d'attente puisque le nombre de véhicules est limité sur la plateforme pour des raisons de sécurité.

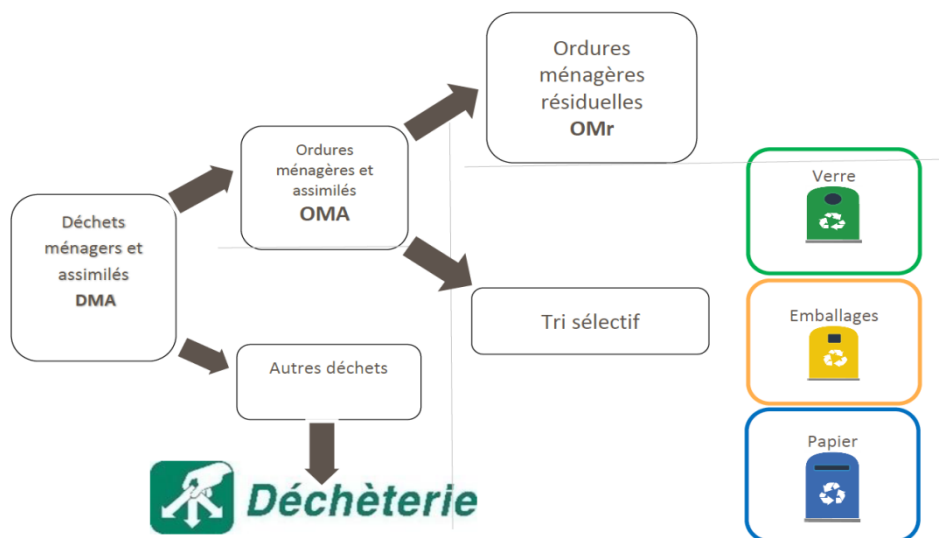
Le périmètre du service :



25 179 habitants
Total population légale des communes en
vigueur au 1er janvier 2020
Source : INSEE – recensement de la
population 2016

L'ADEME classe la 3CM dans la typologie des collectivités « mixte à dominante rurale ».

Schématiquement, les déchets ménagers et assimilés se répartissent de la manière suivante :



Les données d'exploitation sont également présentées, avec comme principaux chiffres clés :

	Tonnage 2020	Variation tonnage 2020/2019	Kg/habitant (base légale population INSEE en vigueur au 1er janvier 2020 : 25 179 hab)
Ordures ménagères	4 732	3,9%	187,9
Emballages ménagers	545	3,6%	21,6
dont refus de tri	186	13,4%	7,4
Papier	376	-11,7%	14,9
Verre	822	2,6%	32,6
Déchèterie	7 257	-2,9%	288,2
TOTAL	13 732	-0,3%	545,4

Sur le plan financier, les coûts de gestion du service au titre de l'année 2020 sont présentés à partir de la matrice comptable « compta-coût », matrice conçue par l'ADEME sur la base d'une comptabilité analytique. La matrice 2020 de la 3CM a été validée par le cabinet AWIPLAN diligentée par l'ADEME pour procéder au contrôle et à la validation des matrices des coûts.

Les principaux éléments financiers à retenir pour 2020 sont :

Dépenses	
Coût total du service € HT	2 281 021 €
Coût total du service € TTC	2 452 555 €
Recettes	2 304 249 €
<i>Dont TEOM</i>	<i>1 841 933 €</i>
Contribution budget général	148 306 €

PREND CONNAISSANCE que le coût total du service (€ TTC) a augmenté de 1.4 % par rapport à 2019.

EST INFORMÉ que le montant de la TEOM perçue couvre 75% des dépenses du service. En ajoutant les autres taxes perçues (redevance spéciale, accès déchèterie), les produits issus notamment de la vente des matériaux et les soutiens versés par les éco-organismes, l'ensemble des recettes couvre 94% des dépenses du service.

Les 6% restant, soit 148 306 € sont compensés par le budget général de la 3CM, compensation en diminution de 12.1 % par rapport à l'année 2019.

Le coût aidé tout flux du service est de 76.7 euros HT par habitant. Le coût aidé est le coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus. En 2019, ce coût aidé était de 74.9 € HT par habitant.

Il est important de souligner l'augmentation des tonnages de 4 % impliquant une augmentation de la taxe TGAP.

Des actions ont été menées pour la sensibilisation des scolaires aux enjeux des déchets ; il s'agit d'un axe fort de la politique déchets de la 3CM.

Il est constaté, d'une manière générale, que sur le territoire de la 3CM les citoyens ne trient pas assez par rapport aux territoires voisins. Il est indéniable qu'aujourd'hui le fait de trier implique plus de contraintes et ne réduit pas le prix du coût des ordures ménagères. L'enjeu est avant tout pour notre planète : que voulons nous laisser à nos enfants et petits-enfants ? En termes de déchets il ne faut pas penser économie mais raisonner en protection de l'environnement, laisser une terre plus propre, un élément crucial pour notre avenir.

L'assemblée stipule que le tri serait plus facile si le ramassage se faisait aux portes à portes comme sur d'autres territoires et notamment celui de la Plaine de l'Ain.

Vu la délibération du conseil communautaire n°DE-2021/09/92-EN en date du 9 septembre 2021 approuvant le rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets, **EST INVITÉ** à délibérer pour approuver le rapport.

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel 2020 sur le service public de prévention et de gestion des déchets.

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2020

Le conseil,

PREND CONNAISSANCE que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

EST INFORMÉ que ces rapports ont été approuvés par le conseil communautaire en date du 6 octobre 2021. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et les délibérations ont été transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

PREND CONNAISSANCE que les RPQS doivent contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs ont été, en outre, saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

PREND CONNAISSANCE qu'un exemplaire de ces rapports a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

QUELQUES INDICATEURS :

- Assainissement collectif :

Le service public d'assainissement collectif de la 3CM dessert 24 250 habitants au 31/12/2020 (24 200 au 31/12/2019). Il dessert 9 284 abonnés au 31/12/2020.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 64,81 abonnés/km) au 31/12/2020.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,61 habitants/abonné au 31/12/2020.

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 43.6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 100 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 143.26 km (136.8 km au 31/12/2019).

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. Les différents ouvrages sur le réseau :

- Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m³ situé sur la commune de Dagneux, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- Un bassin d'orage d'une capacité de 1100 m³ situé sur la commune de Niévroz, mis en service en août 2019, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- 17 postes de relèvement des eaux usées dont 4 sur Béligneux :
 - Poste de Cruisseau ;
 - Poste du cimetière de Chânes ;
 - Poste Bas de Chânes ;
 - Poste du Pont de Chânes.

Tarifification du service sur l'ensemble du territoire :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Balan	2.37	2.45
Bressolles	2.37	2.45
Béligneux	2.05	2.21
Dagneux	1.83	2.10
La Boisse	2.07	2.23
Montluel	2.23	2.37
Niévroz	1.97	2.17
Pizay	2.37	2.45
Sainte-Croix	2.37	2.45

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

- Assainissement non collectif :

Il a été constaté durant la période de confinement une augmentation des boues sur les stations d'épuration.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 998 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 25 117.

Tableau 2 : Synthèse globale des éléments techniques

Paramètres	Total
Nombre d'installations	363
Nombre d'installations contrôlées	278 dont 117 sup. à 10 ans
Période des contrôles	2002/2013 sauf Bèlignieux (2019)
Nombre d'installations Non conformes avec travaux à faire rapidement (impact sanitaire ou environnemental)	34 (estimé)

Le taux de conformité serait de 88%.

- Eau potable :

Le fait marquant pour ce service a été le transfert de compétence à la 3CM dès le 1^{er} janvier 2020. En janvier 2021, des analyses de l'eau ont permis de détecter une nouvelle molécule, la métabolite impliquant l'arrêt de l'exploitation de la source de la Pyre.

Le service public d'eau potable dessert 22 400 habitants au 31/12/2020.

Le service public d'eau potable dessert 10 187 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2020
Balan	775
Bressolles	467
Bèlignieux	1184
Dagneux	2396
La Boisse	1483
Montluel	3268
Pizay	371
Sainte-Croix	243
Total	10187

La consommation annuelle moyenne par abonné est de 134,31 m³.

Le service public d'eau potable prélève 2 127 568 m³ pour l'exercice 2020 (1 782 012 pour l'exercice 2019) dont :

- 83 986 m³ pour la source de la Pyre,

➤ 159 519 m³ puits de Chânes.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 193 kilomètres au 31/12/2020.

Les frais d'accès au service sont de 40 €HT au 01/01/2021.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €TTC/m ³	Prix au 01/04/2021 en €TTC/m ³
Balan	1,88	1,93
Béligneux	1,60	1,69
Bressolles	1,83	1,89
Dagneux	1,69	1,78
La Boisse	1,74	1,81
Montluel	2,09	2,28
Pizay	1,75	1,83
Sainte-Croix	1,82	1,89

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 376 688 €.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants :

Commune	Rendement du réseau
Balan	84,81%
Bressolles	75,9%
Béligneux	84,1%
Dagneux	86,2%
La Boisse	91,5%
Montluel	40,1%
Pizay	94,9%
Sainte-Croix, plateau Montluel	47,3%

Des travaux importants sont à réaliser, dans les prochaines années, par conséquent la 3CM a élaboré un plan pluriannuel des investissements pour l'ensemble du territoire. Le montant du m³

d'eau sera forcément impacté par les nouveaux investissements mais également par le fait de l'harmonisation du prix du m³ sur l'ensemble du territoire.

Après avoir pris connaissance de tous ces éléments le conseil municipal,

ADOPTÉ, à l'unanimité, les rapports 2020 sur le prix et la qualité des services publics :

- d'eau potable ;
- d'assainissement collectif ;
- d'assainissement non collectif.

4) CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°DE2021/11/121-DG en date du 4 novembre 2021 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

PREND CONNAISSANCE qu'en application des dispositions du titre IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

EST INFORMÉ qu'en application des dispositions précitées, le conseil communautaire a décidé, par délibération en date du 4 novembre 2021 :

- De créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la 3CM et ses communes membres,
- Que la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 9 membres titulaires et 9 membres suppléants, soit 1 membre titulaire et 1 suppléant par commune,
- Que le conseil municipal de chaque commune membre procède à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée ci-avant.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder, par voie d'élection à la désignation de deux représentants pour la commune de Bèlignieux (un titulaire et un suppléant) afin de siéger et de participer aux travaux de la CLECT.

DÉSIGNE :

Madame Annick COUTER en qualité de titulaire,

Monsieur Gontran BROZZONI En qualité de suppléant,

au sein de la CLECT de la 3CM

5) AVIS SUR LA VENTE DE PATRIMOINE SIS 3, LOTISSEMENT DE CRUISSEAU PAR LE BAILLEUR SOCIAL LA SEMCODA

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

EST INFORMÉ que par courrier, en date du 8 novembre 2021, la SEMCODA a sollicité la commune pour la mise en vente d'un pavillon situé 3, lotissement le Cruisseau.

PREND CONNAISSANCE que dans ce contexte, la collectivité a deux mois pour faire part de ses remarques.

EST INFORMÉ que l'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place ; s'ils ne souhaitent pas acquérir le logement, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles. La cession de patrimoine social a pour but premier de permettre aux bailleurs de disposer de fonds propres afin de financer de nouvelles opérations. Tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat, cette vente doit être soumise à l'accord de la commune.

EST INFORMÉ que cette opération ne concerne la vente que d'un seul logement et par conséquent ne remet pas en cause le quota de logements sociaux sur la commune. Ce dispositif préconisé par l'État aux bailleurs sociaux permet à des personnes à faibles revenus d'accéder à la propriété.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'AUTORISER la SEMCODA à procéder à la mise en vente d'un pavillon sis 3, lotissement de Cruisseau aux locataires.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents à ce sujet.

6) CONVENTION D'ADHÉSION A LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

PREND CONNAISSANCE que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation. Ce dernier est proposé par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité.

EST INFORMÉ que l'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux, départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

7) **CRÉATION D'UN POSTE AU SEIN DES SERVICES ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)**

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après quelques éléments apportés quant à la gestion des services administratifs,

DECIDE à l'unanimité de surseoir à ce point fixé à l'ordre du jour de la présente séance.

8) **MODIFICATION DE LA GRILLE FORFAITAIRE POUR L'ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

Le conseil municipal,

ENTEND Monsieur FERRAND rappeler à l'assemblée délibérante que, lors de sa séance du 15 mars 2021, elle a adopté la mise en place de tarifs communaux pour les encarts publicitaires dans le bulletin municipal. Il est également rappelé qu'une modification de la grille tarifaire a été adoptée en conseil municipal du 8 novembre 2021.

EST INFORMÉ qu'aujourd'hui, le groupe de travail du bulletin municipal a décidé de ne réaliser que trois bulletins municipaux par an, une décision qui vient impacter la grille tarifaire des encarts publicitaires qui a été adoptée lors de la séance du 8 novembre 2021.

Proposition nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2022 :

DIMENSIONS	MONTANT TTC POUR UNE INSERTION	MONTANT TTC POUR UN FORFAIT ANNUEL
95 x 65	120 €	270 €
195 x 65	240 €	540 €
Demi-page	480 €	1 080 €
Pleine page	860 €	1 935 €

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place de la nouvelle grille tarifaire, comme présentée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2022.

9) **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

EST INFORMÉ que dans le cadre de dépenses imprévues au chapitre 65 et plus particulièrement au compte 65541 pour des dépenses dues au Syndicat d'Energie de l'Ain il convient d'injecter la somme de 8 000 euros au chapitre 65.

A cet effet, Monsieur le Maire propose les mouvements budgétaires suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre et compte	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<u>Chapitre 011</u>		
615231 – Entretien et réparations voiries		- 8 000,00 €

<u>Chapitre 65</u>		
65541 – Contributions au fonds de compensation des charges territoriale	+ 8 000,00 €	
TOTAL DES MOUVEMENTS	8 000,00 €	8 000,00 €

ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative au budget général de la commune.

ÉCHO DES COMMISSIONS

Commission scolaire –

Rapporteur Aurélie VANNIER

Point sur la situation sanitaire :

Le port du masque reste en vigueur à l'extérieur comme à l'intérieur, l'ensemble des gestes barrières continue à être appliqué.

Depuis le jeudi 9 décembre, le protocole sanitaire dans les écoles est passé au niveau 3 (orange) impliquant le non-brassage des enfants de classes différentes. Si une enseignante est absente et non remplacée, les élèves ne pourront pas être accueillis qu'ils soient amenés par leurs parents ou qu'ils arrivent par le bus.

S'il y a 3 cas positifs sur 7 jours dans une même classe, la classe sera fermée.

A ce jour, nous n'avons qu'un cas positif à l'école maternelle et deux cas positifs dans une classe de l'école élémentaire.

Les cours pour les élèves «cas contacts» sont suspendus le temps qu'un test soit effectué ; s'il est négatif l'enfant pourra retourner en classe dès le lendemain du résultat du test.

Gontran BROZZONI stipule qu'aujourd'hui nous pouvons constater une forte baisse de fréquentation au sein de l'école primaire.

EST INFORMÉ que des tests salivaires ont été réalisés il y a 15 jours.

Commission Santé et Social - CCAS

Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI

L'assemblée est remerciée pour sa forte mobilisation dans le cadre de l'opération boîtes à chaussures en faveur des démunis. Cette opération a rencontré un vif succès puisque c'est environ 150 boîtes qui ont été récoltées et qui seront reversées à la Croix Rouge le lundi 20 décembre. Une belle action de solidarité qui réchauffera le cœur des plus nécessiteux.

PREND CONNAISSANCE que l'opération téléthon organisée pour les festivités du 8 décembre a permis un gain de 364 euros en faveur de cette action.

Commission : Bâtiments, voirie, environnement et patrimoine

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

- Inauguration du square Anaïs JACQUARD le 27 novembre 2021

Les préparatifs nécessaires avant cette cérémonie :

- Préparation de l'assise d'un banc et implantations de trois pots avec des arbustes ;
- Plantation de 5 arbustes et il sera rajouté deux bancs ;
- Installation d'un nouvel éclairage à LED à l'intérieur de la Chapelle qui permet de mettre en valeur la fresque ;
- Installation d'un nouvel éclairage extérieur pour une mise en valeur de ce patrimoine remarquable ;

- Pour une inauguration le 27 novembre 2021 avec la famille de Madame JACQUARD et découverte de la plaque ;
Un beau moment d'émotions et de partage.

- **Festivités du 8 décembre**

Malgré une météo qui n'a pas été en notre faveur et la pression sanitaire qui nous a contraint à annuler le point boissons chaudes et dégustations, ce fût un succès de qualité grâce à l'apport de nombreux contributeurs. Il est porté à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des participants (associations, entreprises, exposants, bénévoles) sans oublier les prêts gracieux.

Pour les Prêts gracieux :

Messieurs Thierry Peynet, Dominique Raccurt, Jean-Luc Carraz et sans oublier la famille Monet Séve.

Pour les entreprises :

Les enfants Fêtard, Batucanova, Festishow, Fa musique, Le four à bois, Spar de Balan, SNCF, Nature Innov, Patrick Lacroix, Jean-Luc Carraz.

Pour les associations :

La Bibliothèque, Chânes animation, SIC les Ain'trépides, Body'Art, Entramiloisirs, Sou des écoles, Beba'Artcom, BHC.

Les exposants :

La terre en main (Chânes), Brasserie Malt Emoi (Meximieux), Mille et un papillons (Rignieux), Macaron gourmandises(Balan), Bougies Jaccard (village), Ô Galettes de Sophie (Péruges), Entramiloisirs (Béligneux), Bibliothèque (Béligneux), Père Noël (Jean-Michel et sa lutine), La commission jeune et le CCAS (Béligneux).

C'est grâce à cette mobilisation que cet événement a pu avoir lieu, une bouffée d'oxygène dans une période difficile.

Cette animation portée par la municipalité a demandé un travail conséquent et ne nombreuses heures de travail :

- 4 réunions (2h30) de travail avec l'ensemble des associations depuis juin 2021 ;
- La création des chalets par les services techniques municipaux environ 100 h ;
- La décoration du char par Body'Art et BHC : 16 h ;
- Elaboration de l'action du Téléthon par les aintrépides : 40 h ;
- Décoration des chalets par l'ensemble des associations : 4 h ;
- Portage de l'animation par la commune : 80 h ;
- Mise en place de la sécurité : 3 réunions.

La municipalité a affecté un budget de 6 000 € pour la réalisation de cette manifestation.

- Il a été organisé pour le conseil municipal une visite des ateliers municipaux le samedi 11 décembre de 10 h à 12 h. Deux conseillers municipaux ont répondu présent.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Gérard MAURICE informe l'assemblée qu'un chien a été retrouvé sur la voie publique, samedi matin, et que grâce aux réseaux sociaux et l'application « Pet Alert » les propriétaires ont été informés rapidement.

Carine BARDOU demande quand paraîtra dans les journaux et sur nos supports de communication les festivités du 8 décembre.

Sylvie MARQUES s'engage à réaliser rapidement un support retraçant l'événement illustré de photos.

Daniel CLÉMENT demande s'il est possible d'envoyer à l'ensemble du conseil municipal, par mail, les articles de presse concernant Béligneux, dès qu'ils paraissent.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h09